



**LETTRE D'INFORMATION AUX PORTEURS
DE L'OPCVM GALILEE INNOVATION EUROPE**

Code ISIN :
part RC : FR0007075585
part IC : FR0013482759

Strasbourg, le 6 septembre 2024

Objet : fusion-absorption de l'OPCVM GALILEE INNOVATION EUROPE avec le Compartiment GALILEE INNOVATION EUROPE issu de la SICAV GALILEE UCITS, un OPCVM de droit luxembourgeois

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts de l'**OPCVM GALILEE INNOVATION EUROPE** (ci-après « le fonds ») géré par **GALILEE ASSET MANAGEMENT**.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé la fusion-absorption de l'OPCVM GALILEE INNOVATION EUROPE avec le Compartiment GALILEE INNOVATION EUROPE au sein de la SICAV GALILEE UCITS, un OPCVM de droit luxembourgeois.

Cette fusion bénéficiera aux porteurs du fonds GALILEE INNOVATION EUROPE par l'accès à une gamme plus large de classes d'actions et de fonds ayant des stratégies d'investissement différentes. Par ailleurs, intégrer une SICAV luxembourgeoise permet de bénéficier d'une meilleure commercialisation à l'étranger, notamment pour des potentiels investisseurs professionnels, mais aussi du cadre réglementaire luxembourgeois reconnu sur le plan international en matière d'administration de fonds pour les investisseurs professionnels et institutionnels.

Le Compartiment et l'OPCVM sont gérés par la même équipe de gestion. La stratégie d'investissement, l'objectif de gestion et le niveau de risque du fonds restent inchangés. L'OPCVM absorbé et l'OPCVM absorbant sont tous deux éligibles au Plan d'Épargne en Actions de droit français.

L'opération de fusion comportera les conséquences suivantes :

- A la date de prise d'effet de la fusion, l'actif et le passif de votre FCP GALILEE INNOVATION EUROPE seront transférés au Compartiment GALILEE INNOVATION EUROPE de la SICAV luxembourgeoise GALILEE UCITS ;
- Le FCP GALILEE INNOVATION EUROPE sera dissout et vous deviendrez actionnaire du Compartiment GALILEE INNOVATION EUROPE de la SICAV luxembourgeoise GALILEE UCITS.

Le compartiment sera lancé au moment de la fusion-absorption. A l'issue de l'opération de fusion-absorption, vous serez actionnaire du Compartiment GALILEE INNOVATION EUROPE au sein de la SICAV GALILEE UCITS.

Conformément aux articles 37 et suivants de la Directive 2009/65/CE, l'opération présentée consiste en une fusion transfrontalière d'OPCVM au sens de l'article 2-1 p) i) et du Chapitre VI de la Directive 2009/65/CE, à savoir plus spécifiquement une opération de fusion par laquelle un ou plusieurs OPCVM ou compartiments d'investissement d'OPCVM, dénommés «OPCVM absorbé», transfèrent, par suite et au moment de leur dissolution sans liquidation, l'ensemble de leur patrimoine, activement et passivement, à un autre OPCVM existant ou à un compartiment d'investissement de celui-ci, dénommé

Société de Gestion de Portefeuille

Siège social
10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris
120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €
www.galilee-am.com
Agrément AMF GP 00-023
ORIAS N°12068677
Code APE 6630Z



«OPCVM absorbant», moyennant l'attribution, à leurs porteurs de parts, de parts de l'OPCVM absorbant.

Avertissement sur les fusions dans un OPCVM luxembourgeois :

Nous attirons votre attention sur le fait que, à compter du 11/10/2024, toute question et tout litige relatif à vos droits et obligations en qualité d'actionnaire de la SICAV GALILEE UCITS seront soumis à la réglementation ainsi qu'à la compétence des tribunaux luxembourgeois. Le fonctionnement des registres luxembourgeois peut par ailleurs vous priver de l'exercice de vos droits d'investisseurs auprès des autorités ou tribunaux luxembourgeois, vous privant de toute possibilité de plainte ou recours. En effet, un investisseur ne pourra pleinement exercer ses droits d'investisseurs de façon directe à l'encontre d'une société d'investissement ou d'un Fonds que dans le cas où l'investisseur figure lui-même en son nom dans le registre des actionnaires ou porteurs, impliquant une souscription directe dans la SICAV, sans intervention d'un intermédiaire.

Vous trouverez ci-après un tableau comparatif de chacun des éléments impactés par la fusion.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

La fusion-absorption aura lieu le 11/10/2024. Vos parts du fonds absorbé seront échangées contre des actions du Compartiment luxembourgeois absorbant sur les valeurs liquidatives du 10/10/2024.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts à partir du 08/10/2024 à 12 h. Le fonds ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du fonds GALILEE INNOVATION EUROPE sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 08/10/2024.

Des informations sur la parité d'échange figurent en annexe 1.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire. Ainsi, vous recevrez, à l'issue de cette opération sans aucune action à entreprendre, en contrepartie de vos parts du FCP GALILEE INNOVATION EUROPE des classes d'actions équivalentes du Compartiment GALILEE INNOVATION EUROPE de la SICAV luxembourgeoise GALILEE UCITS, selon les modalités techniques de fusion précisées en annexe.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

Société de Gestion de Portefeuille

Siège social
10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris
120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €
www.galilee-am.com
Agrément AMF GP 00-023
ORIAS N°12068677
Code APE 6630Z



- **Modification du profil rendement/risque : NON**
- **Augmentation du profil rendement/risque : OUI**
- **Augmentation potentielle des frais : OUI**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Très significatif¹**



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Principales caractéristiques fiscales de l'échange (applicables aux porteurs du fonds absorbé) :

- Fiscalité applicable aux personnes physiques résidentes – hors actions ou parts détenues dans un PEA

Les actionnaires ou porteurs de parts - personnes physiques - bénéficient du régime du sursis d'imposition : l'échange n'entre pas dans le calcul des plus-values pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de l'échange. La plus ou moins-value réalisée n'est calculée que lors de la cession ultérieure des titres reçus à l'échange par référence au prix de revient des actions ou des parts du fonds absorbé.

- Fiscalité applicable aux personnes morales résidentes

Les actionnaires ou porteurs de parts - personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ou personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles sont imposées selon un régime de bénéfice réel BIC ou BA – du fonds absorbé, qui réalisent une perte ou un profit lors de l'opération d'échange doivent soumettre ce résultat aux dispositions de l'article 38-5 bis du CGI.

L'article 38-5 bis du CGI prévoit que le résultat, constaté lors d'un échange de titres résultant d'une fusion d'OPC, n'est pas immédiatement inclus dans le résultat imposable ; sa prise en compte est reportée au moment de la cession effective des titres reçus en échange.

Toutefois, cette neutralisation de l'échange n'est pas totale en raison de l'obligation d'évaluer les titres d'après leur valeur liquidative à la clôture de chaque exercice prévu à l'article 209-0 A du CGI.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur Compartiment de la SICAV ?

Voici les principales différences entre votre fonds et votre futur Compartiment de SICAV :

	Avant GALILEE INNOVATION EUROPE (FCP de droit français)	Après GALILEE INNOVATION EUROPE (Compartiment absorbant de droit luxembourgeois)
Acteurs intervenant sur le fonds		
Société de gestion*	GALILEE ASSET MANAGEMENT	GALILEE ASSET MANAGEMENT
Dépositaire*	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)	CACEIS BANK Luxembourg

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Société de Gestion de Portefeuille

Siège social
10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris
120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €
www.galilee-am.com
Agrément AMF GP 00-023
ORIAS N°12068677
Code APE 6630Z



CAC	CABINET ERNST & YOUNG ET AUTRES (France)	CABINET ERNST & YOUNG ET AUTRES (Luxembourg)
Délégataire de la gestion administrative et comptable	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)	CACEIS FUND ADMINISTRATION
Etablissement désigné pour recevoir les souscriptions - rachats	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)	CACEIS FUND ADMINISTRATION

Régime juridique et politique d'investissement		
Forme juridique*	OPCVM	OPCVM
Objectif de gestion*	Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence STOXX Europe 600 Net Return (ISIN : EU0009658210) (Mnémo SXXR INDEX), sur la durée de placement recommandée, en effectuant une gestion dynamique en actions de l'Union européenne essentiellement et en contrats financiers. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'objectif de gestion vise l'appréciation du capital à long terme.	L'objectif de gestion du compartiment, est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence STOXX Europe 600 Net Return, par le biais d'une gestion dynamique essentiellement en actions de l'Union Européenne et en contrats financiers sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans. L'objectif de gestion vise l'appréciation du capital à long terme.
Indicateur de référence	STOXX Europe 600 Net Return (ISIN : EU0009658210) (Mnémo SXXR INDEX)	STOXX Europe 600 Net Return (ISIN : EU0009658210) (Mnémo SXXR INDEX)
Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion	Oui (article 8 SFDR)	Oui (article 8 SFDR)

Modification du profil de rendement/risque			
Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7 *			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	<p>Risque actions [60% ; 150%]</p> <ul style="list-style-type: none"> Risque actions pays de l'Union européenne [60% ; 150%] Risque actions pays émergents [0% ; 25%] Risque actions liés à l'or et aux matières premières [0% ; 30%] Risque actions de petite et moyennes capitalisation [0% ; 100%] 	<p>Risque actions [60% ; 150%]</p> <ul style="list-style-type: none"> Risque actions pays de l'Union européenne [60% ; 150%] Risque actions pays émergents [0%] Risque actions liés à l'or et aux matières premières [0%] Risque actions de petite et moyennes capitalisation [0% ; 100%] 	= = - - =

Société de Gestion de Portefeuille

Siège social
10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris
120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €
www.galilee-am.com
Agrément AMF GP 00-023
ORIAS N°12068677
Code APE 6630Z



	Instruments de taux [0% ;40%]	Instruments de taux [0% ;25%]	-
	Instrument de taux spéculatifs ou non notés [0% ; 20%]	Instrument de taux spéculatifs ou non notés [0%]	-
	Risque de change sur des devises de l'Union européenne [0% ; 100%]	Risque de change sur des devises de l'Union européenne [0% ; 100%]	=
	Risque de change sur des devises hors Union Européenne [0% ; 25%]	Risque de change sur des devises hors Union Européenne dont la livre Sterling [0% ; 25%]	=
	Obligations convertibles [0% ; 20%]	Obligations convertibles [0%]	-

Frais			
Frais de gestion financière	Part RC : 2 % Part IC : 1 %	Classe RC : 1,90 % Classe IC : 1 %	
Frais de fonctionnement et autres services	0,10 %	Frais applicables à l'ensemble des compartiments de la SICAV au prorata de l'actif net des compartiments : Frais administratifs : 0.035% (taux annuel maximum, avec un minimum mensuel de 2 000 EUR + domiciliation + transfert agent) Frais de dépositaire : 0.02% (avec un minimum mensuel de 800 EUR) Agent domiciliataire : 0.007% Commission de supervision : 0.01%	
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	1 %	1 %	=
Commission de souscription	Commission de souscription non acquise au Fonds 2% maximum	Commission de souscription 2% maximum de la souscription, correspond à la valeur de l'actif net par action, commission au profit des intermédiaires agréés	=
Commissions de mouvements -Dépositaire -Société de gestion	<u>Le dépositaire :</u> - Actions, ETF, Warrants, Obligations convertibles : • min 25€ France, Belgique et Pays-Bas • min 55€ pour les autres Pays	<u>Le dépositaire :</u> Instruction de règlement/livraison sur Valeurs Mobilières : - Valeurs réglées / livrées (matchées) : 15€ - Valeurs réglées / livrées (non-matchées) : 25€	

Société de Gestion de Portefeuille

Siège social
10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris
120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €
www.galilee-am.com
Agrément AMF GP 00-023
ORIAS N°12068677
Code APE 6630Z



	<p>- Obligations</p> <ul style="list-style-type: none">• min 25€ France, Belgique et Pays-Bas• min 55€ pour les autres Pays <p>- OPC (FIA + OPCVM):</p> <ul style="list-style-type: none">• France / admis Euroclear : 15€Etranger : 40 € <p>- TCN:</p> <ul style="list-style-type: none">• France 25€• Autres Pays 55 € <p>-Marchés à terme :</p> <ul style="list-style-type: none">• MONEP Futures : 1€/lot• MONEP Options: 0.25% min 5€ <p style="text-align: center;">La société de gestion :</p> <p>- Actions, ETF, Warrants, Obligations convertibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• 0.40% France, Belgique et Pays-Bas après déduction du minimum de 25€ prélevé par le dépositaire• 0.40% pour les autres Pays après déduction du minimum de 55€ prélevé par le dépositaire <p>- Obligations</p> <ul style="list-style-type: none">• 0,40% France, Belgique et Pays-Bas après déduction du minimum de 25€ prélevé par le dépositaire• 0,40% pour les autres Pays après déduction du minimum de 55€ prélevé par le dépositaire	<p>+ forfait pour traitement manuel ou « réparé » : 10€</p> <p>Ordres de souscription / rachats :</p> <p>- OPC Européens :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ € 50 pour tout premier investissement▪ € 30 pour tout investissement supplémentaire dans le même fonds. <p>Les investissements dans des fonds de droit européens administrés chez CACEIS Bank Luxembourg ne seront pas tarifés.</p> <p>- OPC non européens :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ le premier ordre d'investissement sera tarifé € 250▪ tout ordre supplémentaire sur le même fonds sera facturé € 150 <p>- Opérations de change négociées avec la salle des marchés de CACEIS Franco</p> <p>- Opérations de change négociées avec une contrepartie externe et transmises STP par Swift MT 304 € 20</p> <p>- Transfer cash (in/out) : Franco de Paiement</p> <p style="text-align: center;">Agent de transfert :</p> <p>- Traitement manuel :</p> <p>Souscriptions € 22 Rachats € 25 Switchs € 25 Transferts € 25 Dividendes + paiement € 25 €</p> <p>- Traitement STP :</p> <p>Souscriptions € 11 Rachats € 15 Switchs € 15 Transferts € 15 Dividendes + paiement € 25 €</p> <p style="text-align: center;">La société de gestion :</p> <p style="text-align: center;">NEANT</p>	
--	---	--	--

Société de Gestion de Portefeuille

Siège social
10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris
120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €
www.galilee-am.com
Agrément AMF GP 00-023
ORIAS N°12068677
Code APE 6630Z



<p>Commission de surperformance¹</p>	<p>20% TTC de la surperformance du FCP au-delà de celle de l'indicateur de référence STOXX Europe 600 Net Return dividendes réinvestis (1) même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.</p>	<p>La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice de référence, qu'il ait enregistré une performance positive ou négative.</p> <p>Lors de chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% TTC de la performance du compartiment au-delà de de l'indicateur de référence STOXX Europe 600 Net Return dividendes réinvestis (Ticker Bloomberg : SXXR), fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.</p>	<p>=</p>
--	---	---	----------

Modalités de souscriptions/Rachats		
Fréquence VL	Quotidienne	Quotidienne
Centralisation des ordres	Chaque jour ouvré à 12h, à l'exception des jours de fermeture de la Bourse de Paris	Au plus tard à 14:00 heures (heure de Luxembourg) le Jour d'Evaluation à l'exception des jours de fermeture de la Bourse du Luxembourg
Division / Centralisation	Millièmes	Millièmes

Informations pratiques		
Dénomination	GALILEE INNOVATION EUROPE	GALILEE INNOVATION EUROPE
ISIN	Part RC : FR0007075585 Part IC : FR0013482759	Classe RC : ISIN LU2768731569 Classe IC : ISIN LU2768731486

¹ A compter du premier exercice du Compartiment, toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'actif net de référence (actif indicé) est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance. Au jour de la création du nouveau compartiment via fusion-absorption au sein de la SICAV, l'actif net de référence sera égal à l'actif net du compartiment (actif indicé) incluant les poches de sous-performances des exercices N-1 et N-2. Si, sur l'exercice considéré, sur les cinq dernières années ou depuis la dernière date de cristallisation, la performance du Compartiment est inférieure à celle de l'actif net de référence (actif indicé), la commission de surperformance est nulle et toute sous-performance par rapport à l'actif net de référence (actif indicé) devra être compensée avant que les commissions de surperformance ne redeviennent exigibles. **La commission de surperformance calculée sur la classe d'actions IC et RC pourra être prélevée pour la première fois en date du 31/12/2025.**

Société de Gestion de Portefeuille

Siège social
10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris
120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €
www.galilee-am.com
Agrément AMF GP 00-023
ORIAS N°12068677
Code APE 6630Z



*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 27/08/2024.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus du fonds ainsi que le Document d'Information Clé pour l'Investisseur mis à jour au jour de l'opération sur le site internet de votre banque ou d'en faire la demande auprès de :

GALILEE ASSET MANAGEMENT

10, BOULEVARD TAULER
67000 - STRASBOURG

Contacts : Tél : 03.90.22.92.60

contact@galilee-am.com

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Pour toute opération de souscription ou rachat, n'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

GALILEE ASSET MANAGEMENT

Siège social

10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Société de Gestion de Portefeuille

Bureau de Paris

120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €

www.galilee-am.com
Agrément AMF GP 00-023
ORIAS N°12068677
Code APE 6630Z



ANNEXE I - Parité d'échange

A la suite de la fusion, vous recevrez un nombre d'actions du compartiment GALILEE INNOVATION EUROPE en échange des parts de votre ancien fonds GALILEE INNOVATION EUROPE calculé sur la base de la valeur d'échange définie ci-après.

Etant donné que les classes absorbantes RC et IC du Compartiment décrites ci-dessous seront lancées à la suite de la Fusion, les porteurs de parts du FCP détenant des parts des classes absorbées recevront en échange des actions correspondantes des classes absorbantes du Compartiment suivant un ratio d'échange de 1 pour 1.

Les actionnaires du FCP recevront donc dans le Compartiment le même nombre d'actions et de fractions d'actions qu'ils détenaient dans le FCP.

Société de Gestion de Portefeuille

Siège social

10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris

120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €
www.galilee-am.com
Agrément AMF GP 00-023
ORIAS N°12068677
Code APE 6630Z



ANNEXE II – Modalités de fonctionnement de la SICAV GALILEE UCITS

Actions

Suite à la fusion décrite ci-dessus, vous recevrez en échange de vos parts du Fonds GALILEE INNOVATION des actions de la SICAV GALILEE UCITS. Les actions de la SICAV GALILEE UCITS sont émises sous forme nominative.

Les actions nominatives font l'objet d'une inscription dans le registre des actionnaires de la SICAV. Une confirmation de l'inscription sera remise à l'actionnaire.

Des dispositions peuvent être prises pour que des actions soient détenues dans des comptes ouverts chez Clearstream ou Euroclear. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que Clearstream acceptera la livraison de fractions d'Actions calculées avec une précision de deux chiffres après la virgule alors qu'Euroclear n'acceptera que des actions entières.

Conversion d'actions

En qualité d'actionnaire de la SICAV GALILEE UCITS, vous avez la possibilité de demander la conversion de vos actions en actions d'une autre classe du Compartiment GALILEE INNOVATION EUROPE ou d'un autre Compartiment de la SICAV. La conversion des actions d'une classe d'actions d'un Compartiment en actions d'une autre classe d'actions du même Compartiment ou d'un autre n'est autorisée que si l'investisseur satisfait à toutes les conditions d'accès exigées par la classe d'actions vers laquelle la conversion s'effectue.

Délais d'opérations

Des ordres de souscription, de conversion ou de rachat des actions peuvent être émis auprès de la SICAV GALILEE UCITS ou à un distributeur. Les ordres de souscription, rachat ou conversion doivent parvenir avant 14h00 (heure Luxembourg) (J) au cours duquel les banques sont ouvertes au Luxembourg (voir section « souscriptions courantes » du prospectus de la SICAV GALILEE UCITS).

Règles d'évaluation des actifs

Les règles d'évaluation des actifs du Compartiment GALILEE INNOVATION EUROPE de la SICAV GALILEE UCITS sont indiquées au paragraphe « V – VALEUR NETTE D'INVENTAIRE DES ACTIONS » à la section « 1. Définition et calcul de la valeur nette d'inventaire » du prospectus de la SICAV GALILEE UCITS.

Protection des investisseurs en cas d'erreur de calcul de valeur nette d'inventaire (VNI)

En cas d'erreur de calcul de VNI, le droit français ne prévoit aucun dispositif particulier. En revanche, en cas d'inexactitudes dans le calcul de la VNI ou d'inobservation des règles de placement applicables aux organismes de placement collectif, le droit luxembourgeois prévoit des règles formelles de protection des investisseurs². Ces règles sont mises à votre disposition par la société de gestion Galilee Asset Management.

Divers

Les frais imputables à l'opération de fusion-absorption décrite ci-dessus seront intégralement pris en charge par Galilee Asset Management, société de gestion du Compartiment Absorbant et de l'OPCVM absorbé.

² Circulaire CSSF 02/77 relative à la protection des investisseurs en cas d'erreur dans le calcul de la VNI et de réparation des conséquences de l'inobservation des règles de placement qui sont applicables aux organismes de placement collectif.

Société de Gestion de Portefeuille

Siège social

10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris

120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €

www.galilee-am.com

Agrément AMF GP 00-023

ORIAS N°12068677

Code APE 6630Z



Le rapport de fusion préparé par le Commissaire aux Comptes de votre FCP ainsi que les attestations se rapportant à la fusion émises par les dépositaires du Fonds GALILEE INNOVATION EUROPE et de la SICAV GALILEE UCITS sont disponibles au siège social de la société de gestion de votre FCP, Galilee Asset Management.

Toutes nouvelles charges et/ou recettes du Fonds GALILEE INNOVATION EUROPE reçues ou à recevoir à compter de la date de réalisation la fusion seront supportées par le Compartiment GALILEE INNOVATION EUROPE de la SICAV GALILEE UCITS.

Les porteurs du Fonds GALILEE INNOVATION EUROPE pourront exercer leurs droits en tant qu'actionnaires de l'absorbant à compter de la date de réalisation la fusion.

Société de Gestion de Portefeuille

Siège social

10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg
☎ : +33 (0)3 90 22 92 60
Siret 431 962 554 00033

Bureau de Paris

120 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
☎ : +33 (0)1 53 53 06 53
Siret 431 962 554 00041

S.A.S au capital de 899 955 €
www.galilee-am.com
Agrément AMF GP 00-023
ORIAS N°12068677
Code APE 6630Z